

République du Burundi
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

CADRE DE POLITIQUE DE
REINSTALLATION INVOLONTAIRE DES
POPULATIONS

PROJET D'APPUI POUR LA COMPETITIVITE
DE LA FILIERE DU CAFE

Mars 2015

BURUNDI

PROJET D'APPUI POUR LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE DU CAFE

Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire des Populations

Le Gouvernement du Burundi a l'intention de réaliser le projet d'Appui pour la Compétitivité de la Filière du Café (PACFC), avec l'assistance de la Banque mondiale (financement IDA de 55 millions de dollars). L'objectif à long terme de ce projet est la promotion d'un secteur caféier qui contribue durablement au développement économique du pays et à la lutte contre la pauvreté. L'objectif spécifique du projet étant l'augmentation de la production de café en quantité et en qualité par le biais de l'amélioration de la productivité du verger caféier; la mise à niveau des stations de lavages; et le renforcement de la filière caféière.

Les investissements du PACFC concernent principalement les provinces de Kayanza, Ngozi, Karuzi, Gitega, Kirundo et Muyinga. Elles cibleront aux environs de 300.000 petits producteurs de café qui cultivent entre 150 à 250 arbres. La proportion des femmes et jeunes qui sera concernée par le projet est de 30 percent. La période de mise en œuvre du PACFC est prévue sur six ans à partir de Novembre 2015 jusqu'en 2021.

Les principales activités du projet comprendront :

Composante 1: Renforcement des capacités institutionnelles et gouvernance de la filière. Cette composante portera sur toutes les activités de renforcement des capacités des acteurs à l'amont et à l'aval de la production, y inclus : (i) l'autorité de régulation de la filière – ARFIC ; (ii) la confédération des producteurs de café – CNAC ; et (iii) l'interprofession – INTERCAFE. L'appui du projet portera non seulement sur le renforcement des capacités de ces institutions aux niveaux techniques, organisationnels et de gestion, mais il couvrira aussi (i) la mise en place d'un dialogue politique - notamment les rapports avec les organes de régulation, les transformateurs et les commerçants- pour aider la résolution des problèmes actuels du secteur qui freinent la production à savoir l'approvisionnement en intrants, les prix du café et leur stabilité, la protection de l'environnement (au niveau des unités de transformation), la recherche de la qualité (standard de qualité) etc. (ii) le renforcement du rôle de la femme et des jeunes dans la filière du café ; et (iii) la mise en place d'une cartographie du secteur informatisée (SIG).

Composante 2 : Appui à l'augmentation de la capacité de production des petits producteurs de café. Cette composante a pour but de mettre en place les facteurs techniques et financiers qui permettent d'améliorer la productivité du verger caféier ainsi que les autres productions vivrières susceptibles d'être associées au café (cultures intercalaires). Il s'agit essentiellement de: (i) mettre en œuvre un programme de rajeunissement du verger avec soit le rechange ; soit le renouvellement des arbres âgés et

non productif. Environ 35,25 millions d'arbres seront concernés par ce programme. (ii) faciliter l'accès aux fertilisants et aux produits de traitements par la mise en place d'une subvention. (iii) l'encadrement des producteurs et la vulgarisation de techniques de bonnes pratiques agricoles. Et (iv) la mise en place d'un programme de recherche spécifique au café. Toutes ces seront réalisées avec une approche qui tiendrait compte de la préservation de l'environnement.

Composante 3: Appui à l'amélioration de la qualité du café et accès aux marchés. Le projet vise la promotion des activités d'amélioration de qualité sur toute la chaîne de valeur qui exigera des modifications au niveau de la production, les stations de lavage et le déparchage à sec. En particulier le projet soutiendra les investissements suivants: (i) Le développement des capacités de contrôle de la qualité (dégustation); (ii) L'amélioration des capacités techniques, opérationnelles et de gestion des stations de lavage; (iii) la mise à niveau des infrastructures de traitement existantes pour répondre à des préoccupations sociales et environnementales. Ce volet comprendra aussi la réhabilitation (ou construction) de petits bâtiments de stockage du café au niveau des SDLs ainsi que la réhabilitation de 60 km de piste rurale; (iv) la mise en place d'un système de communication et de technologie d'information spécifique au secteur café; et (v) le marketing et la promotion de la marque Café du Burundi:

Composante 4: Gestion du projet, communication et échange d'information. La gestion du projet sera assurée par une unité de coordination (UC) qui sera mise en place par le MIAGRIE. Celle-ci sera responsable de la gestion des ressources, de la mise en œuvre de toutes les activités ainsi que le suivi évaluation. En plus de l'UC, des agences d'exécution du projet seront associées à la mise en œuvre de certaines activités du projet, notamment ARFIC, CNAC et INTERCAFE. L'UC sera également appuyée par des consultants qui interviendront dans des domaines à préciser au cours de l'élaboration du PTBA. Des études thématiques et d'impact seront effectuées régulièrement. Des supervisions annuelles seront effectuées par la DGPAE avec la participation de la Banque Mondiale. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront effectuées.

Les résultats attendus du projet sont les suivants: (i) Les petits producteurs de café sont formés, organisés et intégrés dans une chaîne de valeur «café» efficiente; (ii) La production du café et celle des cultures vivrières sont accrues; (iii) la quantité du café est et améliorée en qualité permettant une augmentation des revenus d'exportations.

La principale agence d'exécution sera le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE), bien que d'autres organismes seront impliqués dans des activités spécifiques tels que l'Agence de Régulation de la Filière Café (ARFIC); l'Association Interprofessionnelle du café du Burundi (InterCafé); et la Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs (CNAC).

Les activités prévues dans le cadre du PACPC sont pour leur majorité orientées dans le sens de l'amélioration des aspects environnementaux et sociaux de la chaîne de valeur du café en particulier la promotion des bonnes pratiques agricoles à travers le rajeunissement des vieux caféiers, l'utilisation rationnelle des intrants; la modernisation des stations de

lavage pour éviter la pollution des cours d'eaux et des sols, etc. Cependant, certaines activités, telle que l'utilisation de pesticides, engrais chimiques et la réhabilitation de piste rurale, peuvent engendrer des impacts environnementaux et sociaux.

A cet effet, pour prévenir d'éventuels impacts environnementaux et sociaux que pourraient engendrer ce nouveau projet, le gouvernement a décidé (avec l'accord de la Banque mondiale) de préparer les documents de sauvegardes suivants:

- Un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) dont l'objectif est de permettre au PACPC d'avoir un cadre général qui englobe tous les impacts éventuels que pourrait générer les activités du projet, et en particulier identifier ceux négatifs et proposer des mesures d'atténuation pour les juguler.
- Un plan de lutte intégrée antiparasitaire (PLIA) du caféier qui propose des réponses aux risques associés à l'utilisation des pesticides pour la production du café dont l'accroissement de risques de contamination. Le PLIA identifie aussi tous les partenaires qui pourraient collaborer au plan, ainsi que les mécanismes institutionnels pour son exécution.
- Un plan d'action de développement des caféiculteurs Batwa (communauté qui constitue le groupe ethnique minoritaire au Burundi).

En ce qui concerne, le **Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire des Populations (CPRIP)**, le Gouvernement a décidé qu'il serait préférable d'utiliser le CPRIP de 2009 de l'actuel Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles (PRODEMA - voir ci-joint le document CPRIP).

Les principales raisons de cette décision reposent sur ce qui suit:

- Le nouveau projet (PACPC) envisage les investissements suivants qui sont en partie évalués pour PRODEMA:
 - La réhabilitation de pistes rurales qui existent déjà. Ces pistes couvrent une longueur d'environ 60 km.
 - La réhabilitation/construction de hangars de stockage qui permettra aux coopératives d'avoir des lieux appropriés pour le stockage du café avant la commercialisation. Ces réhabilitations/constructions se feront dans les terres des coopératives ou des stations de lavages.
 - Des travaux d'aménagements au niveau des stations de lavages du café afin de recycler les eaux usés et les déchets.
- Les provinces dans lesquelles les activités du nouveau projet vont s'opérer sont les mêmes que dans PRODEMA.
- Le nouveau projet sera mis en œuvre par le MINAGRIE.

- Les bénéficiaires (caféiculteurs) ainsi que d'autres parties prenantes constituent une sous-composante des groupes déjà constitués par PRODEMA dans ce nouveau projet.

Il est important de noter que les impacts négatifs potentiels sociaux résultant de l'acquisition des terres pour l'exécution de ce projet sont mineurs par rapport au projet PRODEMA, qui supporte un large éventail d'activités de développement agricole et travaux d'infrastructures (génie civil). Les petits travaux d'aménagement (génie civil) prévus dans le cadre du PACPC seront exécutés au niveau des terres existantes (sans aucune expansion) pour moderniser les Stations de Lavages en conformité avec les standards environnementaux et permettre un stockage approprié du café avant commercialisation.

Les impacts sociaux attendus de ce nouveau projet s'avèrent être très bénéfiques, en particulier pour les producteurs de café à petite échelle: la capacité accrue de production, la diversification des revenus, la sécurité alimentaire, la création d'emplois, et le développement économique local induit. Malgré l'accent mis sur une culture de rente, le projet contribuera à la diversification et le renforcement de la production vivrière par la promotion de cultures intercalaires et un accès accru aux intrants agricoles. Le projet reconnaît également que la production de café est une industrie qui est bien représentée dans les groupes sexe, l'âge, l'origine ethnique et le revenu. Le projet permettra d'élaborer une stratégie de café genre et la jeunesse autonome complète avec l'objectif de renforcer les femmes et le rôle des jeunes dans toute la chaîne de valeur de la production à la transformation et la commercialisation. L'accent sera mis sur la facilitation de leur accès aux actifs, la formation et l'emploi. Il est prévu qu'au moins 300.000 agriculteurs bénéficieront directement des interventions du projet, dont environ 30% seraient des femmes et des jeunes.

La consultation publique sur les aspects environnementaux, sociaux, et tous les autres aspects de ce projet font partie intégrante de sa préparation. Des événements spéciaux de consultation publique ont été tenus à Bujumbura en Septembre et à Ngozi en Novembre 2014. Ces événements ont permis aux bénéficiaires du projet (CNAC, ARFIC, InterCafé, ISABU, etc.), les ONG burundaises et autres groupes d'intérêt de fournir d'importants points (opinions) sur la conception du projet et sa mise en œuvre.

Le Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire des Populations (ci-joint) ainsi que le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le plan de lutte intégrée antiparasitaire (PLIA), le plan d'action de développement des caféiculteurs Batwa, et un certain nombre d'autres documents décrivant les différents aspects du nouveau projet sont également mis à la disposition des membres intéressés et du public, à travers le MINAGRIE, InterCafé, ARFIC et CNAC.

Annexe 1

BUDGET REVISE DU CPR du PROJET CAFE

(Extrait et Adapté du CPR de PRODEMA)

1. Nombre de PAP et Budget Estimatifs

Le nombre de PAP qui pourraient être potentiellement affectés lors de la réhabilitation reconstruction des 60km de pistes/routes rurales varierait probablement entre 50 et 150 personnes. Seulement, s'inspirant du passif du PRASAB et du PRODEMA, et connaissant le contexte rural burundais, les activités de réhabilitation et/ou de construction ne sauraient engendrer des impacts majeurs. Au demeurant, vu que ces tronçons de routes/pistes rurales sont déjà existantes, avec une impasse assez vaste et respectée, la mission estime que la probabilité d'acquisition de nouvelles terres et/ou de déplacer physiquement des personnes est très improbable voire quasi nulle. Somme toute, et dans l'éventualité que cela se produise, ce projet utilisera le CPR de PRODEMA et suivra scrupuleusement les principes et prérogatives y indiqués pour éviter, réduire voire minimiser autant que possible, les risques et impacts y associés. Ainsi, le tableau ci-dessous donne une estimation indicative des coûts des activités de réinstallation.

Budget de financement de la mise en œuvre du CRP du Projet Café

Libellé	Total en USD
Fonds d'étude pour les plans de réinstallation	15.000
Frais de procédure pour les plans de réinstallation	10.000
Coûts d'indemnisation et de compensation	25.000
Fonds pour l'Assistance Juridique	2.500
Fonds d'Equipements	5.000
Formation conseillers techniques	2.000
Formation des cadres et spécialistes engagés dans la mise en œuvre du CRP	2.500
Suivi et Audit	6.000
TOTAL	68.000

2. Suivi et Evaluation Participative

Lorsque avéré nécessaire, le point Focal Social et Environnemental (PFSE) de l'UGP sera responsabilisé pour la coordination de la préparation des plans d'Action de Recasement. Il/Elle veillera aussi sur le suivi de la mise en œuvre des activités de réinstallation tels que déclinées dans le CPR. Au terme de la mise en œuvre, il/elle sera appuyée par des auditeurs indépendants, afin de fournir l'information complète et objective, les indicateurs de suivi de la performance pour mesurer les forces et faiblesses, et les résultats des activités de réinstallation, l'évaluation de l'impact de la réinstallation après une période raisonnable après que toutes les activités de réinstallation et celles relatives au projet soient terminées.

Annexe 2

TABLEAU DES COMPENSATIONS

1. Perte de logement et du lot de terrain sur laquelle il se trouvait

- Rémunération en espèces équivalente à la valeur de remplacement du lot du terrain perdu, au prorata de la valeur du marché en cours pour la terre considérée;
- Rémunération en espèces équivalente à la valeur de remplacement d'autres structures perdues au prorata de la valeur du marché en cours pour les structures et matériaux;
- Rémunération en espèces équivalente à la valeur de remplacement pour la perte des cultures permanentes dans les jardins associés au logement.

2. Perte d'autres structures immobilières

- Rémunération à pleine valeur équivalente au remplacement (y compris tous les coûts de transaction nécessaires), au prorata de la valeur du marché en cours pour les structures et matériaux;
- Participation à des cours de formation en gestion financière.

3. Perte de terres agricoles

- Compensation des pertes de cultures permanentes et autres arbres équivalente à la valeur de remplacement;
- Compensation des pertes de cultures saisonnières à la valeur du marché;
- Compensation pour l'aménagement des terres à pleine valeur de remplacement (y inclus les coûts des transactions nécessaires);
- Participation à un programme d'activités génératrices de revenus et un cours de formation en gestion financière (métayer, locataire).

4. Perte d'accès aux terres agricoles – Au cas où il y a un contrat/accord formel avec le métayer ou le locataire

- Attribution d'une indemnité pour les cultures permanentes (équivalente à la valeur de remplacement) selon les conditions du contrat formel (entre le propriétaire et le métayer /locataire);
- Compensation pour les cultures annuelles à la valeur du marché (seulement si les cultures annuelles n'ont pas pu être récoltées avant la date de la perte) selon les conditions du contrat formel (entre le propriétaire et le métayer/locataire);

- Participation à la restauration des moyens de subsistance et à un cours de formation en gestion financière.

5. Perte d'accès aux terres agricoles - Au cas où il n'y a pas de contrat/accord formel avec le métayer ou le locataire

- L'Unité d'exécution du projet facilitera un accord avec le propriétaire concernant l'allocation d'une indemnité pour les cultures permanentes (à valeur équivalente au remplacement) selon les arrangements informels (entre le propriétaire et le métayer/locataire);
- Compensation pour les cultures annuelles à la valeur du marché (seulement si les cultures annuelles n'ont pas pu être récoltées avant la date de la perte) selon les arrangements informels (entre le propriétaire et le métayer/locataire);
- Participation à un programme de restauration des moyens de subsistance et participation à un cours de formation en gestion financière.

6. Perte des cultures permanentes

- Rémunération à valeur équivalente au remplacement des récoltes perdues;
- Participation à des cours de formation en gestion financière.

7. Perte de structure d'entreprise - Structure d'entreprise fixe

- Indemnité pour perte de revenus pour la période de temps nécessaire pour rétablir l'entreprise et restaurer les revenus y associés - généralement trois mois de revenus, avec un maximum de revenu d'un an;
- Participation à un cours de formation en gestion financière.

8. Perte de structure d'entreprise - structure d'entreprise mobile (par exemple: kiosque/stand)

- Participation à un cours de formation en gestion financière et/ou un programme d'activités génératrices de revenus.

9. Squatters

- Compensation pour les actifs, les cultures et les arbres (café, fruits, etc.) à la valeur de remplacement intégral.
- Droit de récupérer les actifs et les matériaux.
- Assistance pour déménager dans un endroit où ils peuvent vivre et travailler légalement.

Annexe 3

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI DU PROJET D'APPUI SUR LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE CAFE DU BURUNDI

I. DATE : Le 17 mars 2015

II. LIEU : INTERCAFE-BURUNDI

III. OBJET : Analyse du cadre de politique de réinstallation involontaire des Populations

IV. PARTICIPANTS:

- Monsieur Oscar BARANYIZIGIYE, Secrétaire Exécutif de l'INTERCAFE-BURUNDI et Vice-Président du Comité ;
- Monsieur Marius BUCUMI, Directeur Technique de l'ARFIC et Membre ;
- Monsieur César MAYELE, Secrétaire Exécutif de la CNAC et Membre ;

Etait empêché (en mission à l'étranger), Monsieur Pierre SINZOBATOHANA, Directeur Général de la Mobilisation à l'Auto-Développement et à la Vulgarisation Agricole, Président du Comité.

V. DEROULEMENT DE LA REUNION

V.1. Introduction

La réunion a été convoquée et présidée par le Vice-Président en vue d'échanger sur le cadre de politique de réinstallation involontaire des populations en rapport avec le projet d'Appui pour la Compétitivité de la Filière Café du Burundi en cours de préparation par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, l'Autorité de Régulation de la Filière Café « ARFIC », l' Association Interprofessionnelle du Café du Burundi « INTERCAFE-BURUNDI » ainsi que la Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi « CNAC-MURIMA W'ISANGI » avec l'appui de la Banque Mondiale.

Le Comité a été désigné par Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage par sa lettre Réf.710/3538/2014 du 10 juillet 2014 pour faciliter le dialogue avec l'ensemble des acteurs du secteur du café et de poursuivre le processus de consultations avec la Banque Mondiale en vue de l'élaboration du projet sur l'Amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur café.

B 1 *SM* *luu*

C'est dans cette logique que les membres du comité ont relevé avec satisfaction l'état actuel d'avancement de la préparation du projet notamment :

- l'analyse de la première note conceptuelle du projet ;
- le montage institutionnel du projet ;
- la répartition des fonds par composantes ;
- la présentation du draft du projet aux différents intervenants de la filière notamment les membres du Comité Exécutif de l'INTERCAFE en date du 19 septembre 2014 ; et
- la définition des études préliminaires comme les mesures de sauvegarde environnementale et sociale (cadre de gestion environnementale et sociale, Plan de lutte intégrée antiparasitaire, Plan d'actions de développement des caféiculteurs BATWA, etc...).

Avec cette facilitation, on est à la phase d'évaluation du document du projet qui aura lieu dans la semaine du 23 mars 2015 avec le chargé dudit projet.

La présente réunion est donc la poursuite de la mission du Comité pour échanger sur le cadre de politique de réinstallation involontaire des populations qui pourrait être occasionnée par ce projet.

Cette réunion fait suite aux larges consultations qui ont lieu au cours de deux ateliers tenus respectivement les 4-5 Septembre 2014 et 28-30 octobre 2015 dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de relance de la filière café Burundaise. Une des conclusions de ces ateliers était que la relance du secteur devra s'orienter beaucoup plus vers l'augmentation de la productivité du verger existant.

Les listes des participants à ces ateliers sont données en annexes.

V.2. Analyse du cadre de réinstallation involontaire des populations en rapport avec le projet d'Appui pour la Compétitivité de la café du Burundi

Ayant suivi le processus de préparation du projet du début à l'étape actuelle, les membres du Comité constatent que le risque de déplacement des populations est très limitée voire inexistante pour les principales raisons ci-après :

- les activités d'augmentation de la production vont surtout se focaliser sur les parcelles existantes appartenant déjà aux caféiculteurs en insistant sur

2

- le récépage et le renouvellement des caféiers. Il n'y aura donc pas de nouvelles terres à demander à la population;
- les activités de réhabilitation et/ou de construction des pistes et des magasins de stockage se feront sur l'existant ou alors sur des terrains déjà en possession par les coopératives ou les stations de lavage ;
 - les provinces constituant l'essentiel de la zone du projet correspond à celle du PRODEMA qui, lui, avait à exécuter beaucoup d'activités de grande envergure en matière agricole ou en infrastructures.

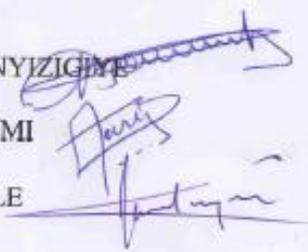
V.3. Conclusion

Après avoir relevé les raisons qui prouvent la minimisation des déplacements des populations par les effets des activités du projet d'appui pour la compétitivité de la filière café du Burundi, les membres du Comité de suivi du projet se con viennent ce qui suit :

- S'approprier le document du cadre de réinstallation involontaire des populations annexé à ce procès-verbal ;
- Sensibiliser tous les acteurs concernés sur le suivi et la mise en œuvre du contenu du cadre de réinstallation des populations établi dans le cadre du projet PRODEMA en 2009 en vue de l'appliquer au projet d'appui pour la Compétitivité de la filière café.

● **Fait à Bujumbura, le 17 mars 2015**

- Monsieur Oscar BARANYIZIGIYE
- Monsieur Marius BUCUMI
- Monsieur César MAYELE



**Annexe 1: Participants à l'atelier 1 sur l'élaboration de stratégie de relance du secteur café.
4-5 Septembre 2014 a Bujumbura**

Institution	Nom&Prénom	Fonction	Lieu de Résidence
1:Comité Technique de suivi	Bucumi MARIUS	Directeur Technique ARFIC	Bujumbura
	BUZOYA Elie	Conseiller Technique MINAGRIE	Bujumbura
	GAHUNGU Richard	Conseiller Juridique MINAGRIE	Bujumbura
	NKURUNZIZA François	Président Comité Exécutif Intercafé	Bujumbura
	GACIYUBWENGE Gaspard	Expert Juriste SCEP	Bujumbura
	HAKIZA Emmanuel	Cadre Ministère des Finances	Bujumbura
	NIBOGORA Glorioso	Cadre Ministère du Commerce	Bujumbura
	BUKWARE Jean Marie	Chef de service à l'API	Bujumbura
2:ARFIC	KARERA Denis	Directeur Général ARFIC	Bujumbura
	NDIKUMANA Jérémie	Service statistique ARFIC	Bujumbura
	NIZIGIYE Nestor	Service Laboratoire ARFIC	Bujumbura
	KANEZA Joselyne	Service Agronomie ARFIC	Bujumbura
3:Intercafé-Burundi	BARANYIZIGIYE Oscar	Secrétaire Exécutif Intercafé	Bujumbura
	NDUWIMANA Ezéchiel	Service Agronomique Intercafé	Bujumbura
	MANIRAKIZA Augustin	Promotion &Marketing Intercafé	Bujumbura
	MPFUBUSA Déo-Bède	DG SOGESTAL Kirimiro (publique)	Gitega
	NGOWEMBONA Dieudonné	DG SUCCAM (privé)	Bujumbura
	NDAYISHIMIYE Consolate	DG KALICO (privé)	Muyinga
	SAHABO Stève	Départeur privé	Bujumbura
	SELEMANI Bernard	Conseiller Technique SODECO	Bujumbura
	NKURIKIYE Laurent	BUCOCO	Bujumbura
	Ciza Angèle	Exportateur privé	Bujumbura
	NTIRABAMPA Joseph	Président de la CNAC	Kirundo
	NSABIMANA Gilbert	Coordinateur encadrement Café CNAC	Kirundo
	NUNZUBUMWE Lambert	Conseiller technique Fédération des caféiculteurs NKORERANGUKIZE	Ngozi
	HARIMENSHI Dismas	Conseiller technique Fédération des caféiculteurs MUCOWIKAWA	Makamba
	NZIMPORA Claver	Président de la Fédération des caféiculteurs BONAKURE KAYANZA	Kayanza
	BARINEZA Haruna	Président de la Fédération des caféiculteurs MFASHANGUFASHE	Kirundo
	NDABIRORERE Stany	Président de la Fédération des caféiculteurs SHIRAMAZINDA	Gitega
	BINYOGOTO Anselme	Producteur de café KAYANZA	Kayanza
	NIZEYE Lazarre	Producteur de café Bubanza	Bubanza
	5: COCOCA	NDUMURARO Ernest	Secrétaire Exécutif du Consortium des coopératives des caféiculteurs
6: MINAGRI	SINZOBATOHANA Pierre	Directeur Général Vulgarisation Agricole	Gitega

B. P. K. C.

	NDUWAYO Gilbert	Responsable Recherche Café ISABU	Kayanza
7: Autres partenaires	Philippe	KAHAWATU (privé)	Bujumbura
	BIGRIMANA Prosper Mérimé	Directeur Général de BUGESTAL (privé)	Ngazi
	NDAWUHEME Gérard	Directeur Général d'OLAM (privé)	Karusi
	WEGE Olivier	Représentant légal de WEBECOR	Bujumbura
8: Partenaires Techniques & Financiers (PTF)	Madame KARURETWA Kaliza	WBG/IFC Bujumbura	Bujumbura
	NIYONDAGARA Thérèse	Expert Assistant PSD Chargé Secteur agricole	Bujumbura
	Union Européenne (à préciser le nom lors du lancement de l'invitation)	Chef de programme Développement rural: UE (privé)	Bujumbura
	Rebecca ROBINSON	Programm officer USAID (privé)	Bujumbura
	NDUHIRUBUSA Jérémie	Responsable des projets au PRODEMA (privé)	Bujumbura
	Ambass. Pays Bas (à préciser le nom lors du lancement de l'invitation)		Bujumbura
9: Experts Consultants	Jean Claude L. BALCET	Chef d'équipe des Consultants	Bujumbura
	John Edward SCHLUTER	Consultant Marketing & Commercialisation	Bujumbura
	SIHIMBIRO François	Consultant Production café	Bujumbura
	Ephrem SEBATIGITA	Consultant Transformation	Bujumbura

**Annexe 2: Participants à l'atelier 2 sur l'élaboration de la stratégie du secteur café
28-30 Octobre 2014 à Ngozi**

Institution	Nom & Prénom	Fonction	Lieu de Résidence
1: Comité Technique de suivi	Bucumi MARIUS	Directeur Technique ARFIC	Bujumbura
	BUZOYA Elie	Conseiller Technique MINAGRIE	Bujumbura
	GAHUNGU Richard	Conseiller Juridique MINAGRIE	Bujumbura
	NKURUNZIZA François	Président Comité Exécutif Intercafé	Bujumbura
	GACIYUBWENGE Gaspard	Expert Juriste SCEP	Bujumbura
	HAKIZA Emmanuel	Cadre Ministère des Finances	Bujumbura
	NIBOGORA Glorioso	Cadre Ministère du Commerce	Bujumbura
	BUKWARE Jean Marie	Chef de service à l'API	Bujumbura
2: ARFIC	KARERA Denis	Directeur Général ARFIC	Bujumbura
	NDIKUMANA Jérémie	Service statistique ARFIC	Bujumbura
	NIZIGIYE Nestor	Service Laboratoire ARFIC	Bujumbura
	NINEZA Jocélyne	Service Agronomie ARFIC	Bujumbura
3: Intercafé-Burundi	BARANYIZIGIYE Oscar	Secrétaire Exécutif Intercafé	Bujumbura
	NDUWIMANA Ezéchiel	Service Agronomique Intercafé	Bujumbura
	MANIRAKIZA Augustin	Promotion & Marketing Intercafé	Bujumbura
	MPFUBUSA Déo-Bède	DG SOGESTAL Kirimiro (publique)	Gitega

	NGOWEMBONA Dieudonné	DG SUCCAM (privé)	Bujumbura
	NDAYISHIMIYE Consolate	DG KALICO (privé)	Muyinga
	SAHABO Stève	Déparcheur privé	Bujumbura
	SELEMANI Bernard	Conseiller Technique SODECO	Bujumbura
	RISHIRUMUHIRWA Jean Michel	Torréfacteur privé	Bujumbura
	Ciza Angèle	Exportateur privé	Bujumbura
4: CNAC	NTIRABAMPA Joseph	Président de la CNAC	Kirundo
	NSABIMANA Gilbert	Coordinateur encadrement Café CNAC	Kirundo
	NUNZUBUMWE Lambert	Conseiller technique Fédération des caféiculteurs NKORERANGUKIZE	Ngozi
	HARIMENSHI Dismas	Conseiller technique Fédération des caféiculteurs MUCOWIKAWA	Makamba
	NZIMPORA Claver	Président de la Fédération des caféiculteurs BONAKURE KAYANZA	Kayanza
	BARINEZA Haruna	Président de la Fédération des caféiculteurs MFASHANGUFASHE	Kirundo
	NDABIRORE Stany	Président de la Fédération des caféiculteurs SHIRAMAZINDA	Gitega
	BINYOGOTO Anselme	Producteur de café KAYANZA	Kayanza
	NIZEYE Lazarre	Producteur de café Bubanza	Bubanza
5: COCOCA	NDUMURARO Ernest	Secrétaire Exécutif du Consortium des coopératives des caféiculteurs	Bujumbura
6: MINAGRI	SINZOBATOHANA Pierre	Directeur Général Vulgarisation Agricole	Gitega
	NDUWAYO Gilbert	Responsable Recherche Café ISABU	Kayanza
	NSAGUYE Lazarre	DPAE Ngozi	Ngozi
	NIYONIZIGIYE Godefroid	DPAE Kayanza	Kayanza
7: Administration territoriale (Provinces et Communes)	NAHAYO Claude	Gouverneur de Province Ngozi	Ngozi
	NDAYIMANISHA Canésius	Gouverneur de Province Kayanza	Kayanza
	NTAKIRUTIMANA Victor	Administrateur communal de Kabarore (Kayanza)	Kabarore
	MANIRAKIZA Jean Marie	Administrateur communal de Kayanza (Kayanza)	Kayanza
	NTAHOKAJA Gédéon	Administrateur communal de Tangara (Ngozi)	Tangara
	MANIRAKIZA Pascalie	Administrateur communal de Busiga (Ngozi)	Busiga
7: Autres partenaires	Mme Julia JANSSEN	Directrice Nationale de KAHAWATU (privé)	Bujumbura
	BIGRIMANA Prosper Mériqué	Directeur Général de BUGESTAL (privé)	Ngozi
	NDAWUHEME Gérard	Directeur Général d'OLAM (privé)	Karusi
	WEGE Olivier	Représentant légal de WEBECOR	Bujumbura
8: Partenaires Techniques & Financiers (PTF)	Madame KARURETWA Kaliza	WBG/IFC Bujumbura	Bujumbura
	NIYONDAGARA Thérèse	Expert Assistant PSD Chargé Secteur agricole	Bujumbura

	Union Européene (à préciser le nom lors du lancement de l'invitation)	Chef de programme Développement rural: UE (privé)	Bujumbura
	Rebbeca ROBINSON	Programm officer USAID (privé)	Bujumbura
	NDUHIRUBUSA Jérémie	Responsable des projets au PRODEMA (privé)	Bujumbura
	Eddy NIYONZIMA	Ambassade des Pays -Bas à BJM (Conseiller Technique en programme de Fertilisation)	Bujumbura
9: Experts Consultants	Jean Claude L. Balcet	Chef d'équipe des Consultants	Bujumbura
	John Edward Schluter	Consultant Marketing & Commercialisation	Bujumbura
	SIHIMBIRO François	Consultant Production café	Bujumbura
	Ephrem Sebatigita	Consultant Transformation	Bujumbura

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE)

AVENUE: MWAMBUTSA, Quartier: NGAGARA

BP 1850 BUJUMBURA

TEL +(257) 22 20 87 / 22 21 68

Fax (257) 22 28 73 / 22 40 42 21

Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi (ARFIC)

BP 450 Bujumbura - Burundi

TEL (+257) 75 58 16 51

InterCafé

Building BBIN, Boulevard de l'Uprona

TEL (+257) 22 27 67 08 / (+257) 22 27 67 07

CNAC - MURIMA W'ISANGI

Gihosha, Avenue de l'agriculture

Bujumbura - Burundi

1391

TEL (+257) 22 25 41 49 - 22 25 99 77